

34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Télécopie : 04 67 89 35 88

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 27 AOUT 2020 A 18H30

L'an deux mille vingt et le 27 août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - S. PASTUREL - J-M. CARCELLER - J-F CHEVALIER - C. BITTER - S. TOMCZAK - O. MAILLET - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

EXCUSES : V. DOUVILLE DE FRANSSU (représentée par S. MANRESA) - N. SOUCAILLE (représentée par J-M. CARCELLER).

A 18 h 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Mme Simone Pasturel, secrétaire de séance du conseil municipal réuni le 30 juillet dernier, donne lecture du procès-verbal de ladite séance, approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance, Mme Sophie TOMCZAK.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Sophie TOMCZAK, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Convention pour l'enlèvement d'épaves automobiles.
- 2/ Travaux de renforcement sur le réseau de distribution publique d'électricité : poste « Camp du Pal ».
- 3/ Fonds Départemental d'Aide aux Communes 2020 : complément de subvention.
- 4/ Embauche d'un policier municipal.
- 5/ Rentrée scolaire.
- 6/ Questions diverses.

1/ Convention pour l'enlèvement d'épaves automobiles.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que de plus en plus de véhicules stationnent de façon gênante dans certaines rues de la commune compromettant la sécurité des usagers de la route. Il donne la parole à M. Carceller qui est en charge du dossier.

Ce dernier soumet à l'assemblée une convention à passer avec l'entreprise « Allo Service Dépannage Martinez » ayant pour objet l'enlèvement et la garde des véhicules dont la circulation ou le stationnement compromettrait la sécurité des usagers de la route ainsi que l'enlèvement et la garde des épaves définies comme des véhicules ne pouvant plus être utilisées pour leur destination normale.

Les frais d'enlèvement des véhicules resteraient à la charge des propriétaires. N'incomberaient à la commune que les frais d'enlèvement des épaves d'une valeur inférieure à 765 €, qui ne seraient pas récupérées par leurs propriétaires. Les véhicules d'une valeur supérieure à 765 € non récupérés par leur propriétaire feraient l'objet d'une vente aux enchères.

M. Chevalier interroge M. Carceller sur le déroulé de la procédure. M. Carceller explique que le propriétaire est avisé du stationnement gênant de son véhicule et qu'il dispose d'un délai de 48 heures pour le déplacer. Passé ce délai, la mairie fait appel à la fourrière.

Mme Dembélé intervient sur la nécessité de clarifier le rôle de tous les acteurs de cette procédure. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention ainsi présentée. Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

2/ Travaux de renforcement sur le réseau de distribution publique d'électricité : poste « Camp du Pal ».

Suite à un problème technique survenu en octobre 2019, il y a lieu de renforcer le poste « Camp du Pal ». Le coût total de l'opération s'élève à 24 843.29 € TTC. Les travaux d'électricité d'un montant de 24 121.85 € TTC peuvent être entièrement financés par Hérault Energies, après demande de financement. Resteraient à notre charge les travaux d'éclairage public pour un montant de 721.44 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de valider ce projet et de solliciter les financements les plus élevés possibles auprès d'Hérault Energies. Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

3/ Fonds Départemental d'Aide aux Communes 2020 : complément de subvention.

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault l'a informé, lors de sa récente visite sur la commune, de la possibilité de majorer le montant de l'aide départementale à hauteur de 12 000 €. La première subvention sollicitée, d'un montant de 32 000 € a été affectée à la réfection de la voirie d'une section de la Rue de Sainte Foi. Monsieur le Maire propose que le complément de subvention projeté soit affecté à la réfection du réseau d'eaux usées de cette même voie.

Auparavant, il va se rapprocher de M. Mesquida afin de s'assurer que les travaux de réfection du réseau d'assainissement sont bien pris en charge dans le cadre du FAIC.

A la suite de quoi, une nouvelle demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire soumet cette proposition à l'assemblée qui la valide à l'unanimité.

4/ Embauche d'un policier municipal.

Les actes d'incivilité se perpétuant sur la commune, Monsieur le Maire propose de relancer le sujet relatif à l'embauche d'un policier municipal et de le mener à son terme. Il donne la parole à M. Carceller, en charge du dossier.

M. Carceller expose à l'assemblée que ce projet avait été grandement avancé par la précédente municipalité mais qu'il y a lieu de revoir certains critères de sélection, notamment le problème du logement. Il propose de supprimer la nécessité de loger dans l'appartement communal aménagé à cet effet. La nouvelle recrue pourra habiter sur la commune ou dans une commune avoisinante.

Par contre, la nécessité d'être titulaire de la Formation Initiale d'Application est maintenue. A cette condition, Monsieur le Maire souhaite adjoindre celle d'adhérer au corps des sapeurs-pompiers de la commune.

Madame Dembélé souhaite connaître le montant du budget prévu pour ce poste. M. Carceller répond que dans la mesure où nous souhaitons recruter un candidat par voie de mutation, sa rémunération dépendra de son grade ainsi que de son échelon indiciaire.

M. Bitter précise qu'il convient de définir très précisément, avant le recrutement, les missions qui lui seront dévolues afin de ne pas se retrouver dans la même situation conflictuelle qu'avec le précédent policier municipal. Monsieur le Maire répond que le policier municipal de Quarante se propose de venir rencontrer les élus et faire état de ses fonctions sur Quarante.

Il propose que soit lancé un appel à candidature sur le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

5/ Rentrée scolaire.

L'effectif à la rentrée s'élève à 84 élèves répartis de la façon suivante :

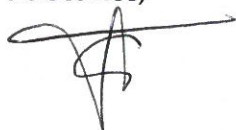
- maternelle : 6 TPS, 11 PS, 6 MS, 13 GS soit 36 élèves
- 1ère classe élémentaire : 14 CP, 7 CE1, 12 CE2 soit 33 élèves
- 2ème classe : 10 CM1 et 5 CM2 soit 15 élèves

Une nouvelle inspectrice a été nommée sur le secteur. Elle prendra ses fonctions à compter du 31 août.

La commission statuant sur le maintien de la 4ème classe se réunira le 2 septembre.

Monsieur le Maire rappelle la visite de M. Huppé, député de l'Hérault, le vendredi 28 août à 16 heures. Préalablement à sa rencontre avec les élus, il s'entretiendra avec les parents d'élèves. Le Conseil Municipal espère qu'il pourra appuyer la demande collective de maintien de la quatrième classe auprès des autorités compétentes.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

